

Tableau récapitulatif du personnel éligible au transfert par site

SITE

ZOLA

Date de réalisation du document :

22/04/2026

Montant de la masse salariale brute globale du personnel éligible (en euros):

12980,18

Personnel éligible au transfert	Temps de travail mensuel affecté au lot en heures	Salaire brut mensuel correspondant en euros	Nature du contrat	Eventuels avantages acquis	Date d'affectation sur le marché	Date d'embauche déterminant l'ancienneté	Qualification (Niveau CCN)	Autres éléments nécessaires à l'appréciation de la masse salariale
1	151,67	2512,04	CDI		06/03/2023	20/09/1999	MP1	prime annuelle
2	58,5	790,93	CDI		01/09/2025	06/01/2004	ASC	prime annuelle
3	65	849,73	CDI		08/01/2018	08/01/2018	ASC	prime annuelle
4	65	849,73	CDI		02/10/2017	23/08/2017	ASC	prime annuelle
5	65	861,99	CDI		01/12/2008	01/12/2008	ASC	prime annuelle
6	43,33	576,62	CDI		08/09/2025	29/06/2018	AQS3	prime annuelle
7	65	841,56	CDI		05/11/2018	05/11/2018	ASC	prime annuelle
8	65	841,56	CDI		12/02/2019	12/02/2019	ASC	prime annuelle
9	65	849,73	CDI		07/04/2019	01/06/2017	ASC	prime annuelle
10	65	833,39	CDI		14/06/2021	14/06/2021	ASC	prime annuelle
11	75,83	1053,61	CDI		09/03/2026	30/09/2008	ATQS	prime annuelle
12	151,67	2119,29	CDI		07/04/2019	01/07/2015	AQS 3	prime annuelle

Tableau récapitulatif du personnel éligible au transfert par site

SITE

BARABAN

Date de réalisation du document :

22/04/2026

Montant de la masse salariale brute globale du personnel éligible (en euros):

1563,34

Personnel éligible au transfert	Temps de travail mensuel affecté au lot en heures	Salaire brut mensuel correspondant en euros	Nature du contrat	Eventuels avantages acquis	Date d'affectation sur le marché	Date d’embauche déterminant l’ancienneté	Qualification (Niveau CCN)	Autres éléments nécessaires à l’appréciation de la masse salariale
1	54,17	721,78	CDI		01/01/2023	01/03/2005	ASC	prime annuelle
2	65	841,56	CDI		01/01/2023	12/09/2019	ASC	prime annuelle

Tableau récapitulatif du personnel éligible au transfert par site

SITE

GRAND PARILLY

Date de réalisation du document :

22/04/2026

Montant de la masse salariale brute globale du personnel éligible (en euros):

2080,72

Personnel éligible au transfert	Temps de travail mensuel affecté au lot en heures	Salaire brut mensuel correspondant en euros	Nature du contrat	Eventuels avantages acquis	Date d'affectation sur le marché	Date d'embauche déterminant l'ancienneté	Qualification (Niveau CCN)	Autres éléments nécessaires à l'appréciation de la masse salariale
1	65	861,99	CDI		01/01/2023	01/04/2008	ASC	prime annuelle
2	27,08	360,82	CDI		01/01/2023	01/10/1998	ASC	prime annuelle
3	65	857,90	CDI		16/01/2023	01/07/2015	ASC	prime annuelle

Tableau récapitulatif du personnel éligible au transfert par site

SITE JEAN MACE

Date de réalisation du document : 22/04/2026

Montant de la masse salariale brute globale du personnel éligible (en euros): 2287,83

Personnel éligible au transfert	Temps de travail mensuel affecté au lot en heures	Salaire brut mensuel correspondant en euros	Nature du contrat	Eventuels avantages acquis	Date d'affectation sur le marché	Date d'embauche déterminant l'ancienneté	Qualification (Niveau CCN)	Autres éléments nécessaires à l'appréciation de la masse salariale
1	86,67	1143,91	CDI		16/01/2023	01/07/2015	ASC	prime annuelle
2	86,67	1143,91	CDI		16/01/2023	25/03/2015	ASC	prime annuelle

SITE FERME AU 01/01/2027

Tableau récapitulatif du personnel éligible au transfert par site

SITE MEYZIEU

Date de réalisation du document : 22/04/2026

Montant de la masse salariale brute globale du personnel éligible (en euros): 817,05

Personnel éligible au transfert	Temps de travail mensuel affecté au lot en heures	Salaire brut mensuel correspondant en euros	Nature du contrat	Eventuels avantages acquis	Date d'affectation sur le marché	Date d'embauche déterminant l'ancienneté	Qualification (Niveau CCN)	Autres éléments nécessaires à l'appréciation de la masse salariale
1	65	817,05	CDI		01/09/2023	02/06/2023	ASC	prime annuelle

Tableau récapitulatif du personnel éligible au transfert par site

SITE OULLINS

Date de réalisation du document : 22/04/2026

Montant de la masse salariale brute globale du personnel éligible (en euros): 1429,79

Personnel éligible au transfert	Temps de travail mensuel affecté au lot en heures	Salaire brut mensuel correspondant en euros	Nature du contrat	Eventuels avantages acquis	Date d'affectation sur le marché	Date d'embauche déterminant l'ancienneté	Qualification (Niveau CCN)	Autres éléments nécessaires à l'appréciation de la masse salariale
1	43,33	571,89	CDI		16/01/2023	01/07/2015	ASC A	prime annuelle
2	65	857,90	CDI		16/01/2023	25/03/2015	ASC A	prime annuelle

Tableau récapitulatif du personnel éligible au transfert par site

SITE

PART-DIEU

Date de réalisation du document :

22/04/2026

Montant de la masse salariale brute globale du personnel éligible (en euros):

433,04

Personnel éligible au transfert	Temps de travail mensuel affecté au lot en heures	Salaire brut mensuel correspondant en euros	Nature du contrat	Eventuels avantages acquis	Date d'affectation sur le marché	Date d'embauche déterminant l'ancienneté	Qualification (Niveau CCN)	Autres éléments nécessaires à l'appréciation de la masse salariale
1	32,5	433,04	CDI		01/01/2023	01/01/2003	ASC A	prime annuelle

Tableau récapitulatif du personnel éligible au transfert par site

SITE SAINT FONS

Date de réalisation du document : 22/04/2026

Montant de la masse salariale brute globale du personnel éligible (en euros): 420,78

Personnel éligible au transfert	Temps de travail mensuel affecté au lot en heures	Salaire brut mensuel correspondant en euros	Nature du contrat	Eventuels avantages acquis	Date d'affectation sur le marché	Date d'embauche déterminant l'ancienneté	Qualification (Niveau CCN)	Autres éléments nécessaires à l'appréciation de la masse salariale
1	32,5	420,78	CDI		01/01/2023	08/10/2018	ASC A	prime annuelle

Tableau récapitulatif du personnel éligible au transfert par site

SITE VAULX-EN-VELIN

Date de réalisation du document : 22/04/2026

Montant de la masse salariale brute globale du personnel éligible (en euros): 392,69

Personnel éligible au transfert	Temps de travail mensuel affecté au lot en heures	Salaire brut mensuel correspondant en euros	Nature du contrat	Eventuels avantages acquis	Date d'affectation sur le marché	Date d'embauche déterminant l'ancienneté	Qualification (Niveau CCN)	Autres éléments nécessaires à l'appréciation de la masse salariale
1	30,33	392,69	CDI		01/01/2023	01/06/2019	ASC	prime annuelle

Tableau récapitulatif du personnel éligible au transfert par site

SITE

VERDUN

Date de réalisation du document :

22/04/2026

Montant de la masse salariale brute globale du personnel éligible (en euros):

2688,18

Personnel éligible au transfert	Temps de travail mensuel affecté au lot en heures	Salaire brut mensuel correspondant en euros	Nature du contrat	Eventuels avantages acquis	Date d'affectation sur le marché	Date d'embauche déterminant l'ancienneté	Qualification (Niveau CCN)	Autres éléments nécessaires à l'appréciation de la masse salariale
1	86,67	1149,36	CDI		01/01/2023	01/10/2007	ASC	prime annuelle
2	65	857,90	CDI		01/01/2023	02/02/2015	ASC	prime annuelle
3	54,17	680,92	CDI		20/01/2023	20/01/2023	ASC	prime annuelle